

COMITÉ DE BASSIN RÉUNION

SÉANCE DU 15 JUIN 2015

Membres électeurs: 24
Membres électeurs présents : 15
Pouvoirs : 0
Vote : - Pour : 15
- Contre : 0
- ABSTENTION : 0

DÉLIBÉRATION N° 2015/05

Élection du représentant au Comité National de l'Eau dans le collège DES COLLECTIVITÉS DU COMITÉ DE BASSIN

Le Comité de Bassin Réunion, délibérant valablement,

VU l'article L 213-13-1 du Code de l'Environnement ;

VU l'article R 213-55 du Code de l'Environnement ;

VU l'article D 212-4 du code de l'environnement

VU l'arrêté préfectoral N° 10 – 1779 /SG/DRCTCV du 02 août 2010 modifié portant renouvellement des membres du Comité de Bassin de La Réunion ;

VU le règlement intérieur du Comité de Bassin ;

Après avoir procédé à l'élection d'un membre du collège des collectivités pour représenter le Comité de Bassin au Conseil National de l'Eau

DECIDE :

Est élu membre du Comité National de l'Eau parmi les membres du collège des collectivités au Comité de Bassin Réunion :

- **Monsieur RIVIERE Olivier, Maire de Saint-Philippe**

Saint-Denis, le 24 JUIN 2015

Le Président du Comité de Bassin Réunion

Patrick MALET

